

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : A. SCENÉGANES

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :			
Ville de Lyon.....	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 15 fr.	Un an : 30 fr.
Département du Rhône ..	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Autres départements..	12 fr.	23 fr.	46 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant : G. THÉNÉSY

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Pour qu'ils n'éprouvent aucun retard dans la réception du journal, nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de vouloir bien nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

NOUVELLES DU JOUR

5 décembre.

Peu de nouvelles aujourd'hui. Les divers groupes de l'Assemblée coalisés en deux grandes fractions à peu près égale force rassurent les liens de leur entente et achèvent de se préparer pour la nomination de la commission Dufaure. C'est ce soir même que cette commission sera élue, et il est probable que nous pourrions donner le résultat dans une édition supplémentaire. La droite a publié la liste des candidats qu'elle oppose aux choix de la gauche. On trouvera cette liste plus loin. M. Barbie en tête, naturellement. On s'accorde généralement à croire qu'elle ne ralliera pas la majorité dans les bureaux, et on calcule qu'elle ne réunira guère plus de 339 voix. Il paraît qu'une partie du centre droit se séparera au moment du vote de la droite extrême et se prononcera pour la liste de la gauche, laquelle est composée de manière à rendre cette défection à peu près certaine. On compte sur 373 voix en faveur du gouvernement. De grands efforts ont été faits afin de prévenir les malentendus et les surprises. Les chiffres nous venons de citer ont donc quelque chose d'être l'expression anticipée du scrutin de ce soir, mais ne nous y fions pas trop; la droite est fortement disciplinée et plus décidée que jamais à agir sans se préoccuper des conséquences de ses actes. Avec des adversaires capables de tout, il faut s'attendre à tout.

M. Jules Grévy a été porté par la gauche dans le quatrième bureau, pour la commission des réformes, et on a cru un moment qu'il accepterait la candidature. Jusqu'à présent il avait toujours refusé de faire partie d'aucune commission, afin de rester dans les conditions d'impartialité que lui commande sa haute position de président de l'Assemblée. Il est resté fidèle à ces antécédents et a décliné la mission qu'on lui offrait. Son nom est remplacé sur la liste de la gauche par celui de M. Duclercq, ancien ministre des finances sous le gouvernement de Cavagnac.

L'Assemblée discute en ce moment le budget. C'est naturellement pour la droite une excellente occasion de donner carrière à ses rancunes. On lui prête l'intention de profiter du budget de l'intérieur pour se débarrasser de deux hommes, en qui M. Thiers a la plus grande confiance et qu'elle déteste particulièrement. L'un est M. Calmon, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, et l'autre, on le devine, est le secrétaire général de M. le président, M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Voici, dit-on, le petit plan machiavélique de tactique parlementaire, qui a été adopté dans le but de priver M. Thiers du concours précieux de ces deux collaborateurs : On va demander une diminution de 5,000 fr. à leurs traitements et on espère ainsi les contraindre à la retraite, conformément aux usages parlementaires qui veulent en effet qu'une suppression ou une réduction de traitement soit considérée comme une demande de renvoi. La méchanceté est aussi bien ourdie qu'elle est mesquine, n'est-ce pas ? Eh bien, elle ne réussira pas et le coup est déjà paré. En ce qui concerne M. Barthélemy Saint-Hilaire, il n'a jamais émargé au budget, et ses appointements n'y figurent que pour mémoire. Quant à M. Calmon, il va prendre lui-même les devants et proposer de son propre chef la diminution qu'il était question de lui infliger comme un blâme. Mais que de petitesse dans la politique de nos hommes de la droite ! Quels moyens d'opposition ! Quels adversaires !

L'opinion générale est toujours que le renouvellement partiel sera la première réforme que la commission mettra à l'étude. On prétend même que le scrutin de ce soir portera indirectement sur cette grave question, et que si le gouvernement l'emportait dans la nomination des commissaires, on pourrait la considérer comme résolue par l'affirmative. Ce serait un événement d'une portée immense. Le jour où il sera certain, en effet, que le renouvellement aura lieu, la crise sera terminée, toute inquiétude cessera, l'avenir redeviendra serein et les affaires pourront reprendre. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Supposé que la commission renferme une majorité favorable au renouvellement partiel, en quels termes posera-t-elle le problème ? C'est ce qu'on ignore encore, mais l'idée n'est pas nouvelle pour l'Assemblée. Plusieurs projets existent déjà depuis un an et plus, et peut-être n'est-il pas inutile de les rappeler au souvenir du lecteur. Ils aideront à fixer les idées sur cette importante réforme.

Le premier de ces projets par ordre de date a été déposé sur le bureau de l'Assemblée le 2 septembre 1871. En voici les stipulations principales :

Art. 6. — Les représentants sont élus pour trois ans. L'Assemblée est renouvelable par tiers. L'ordre des renouvellements est déterminé par le sort, mais de manière que l'élection des députés, dans chaque département même partagé en plusieurs collèges électoraux, ait lieu la même année.

Art. 7. — Le renouvellement partiel de l'Assemblée a lieu chaque année, le premier dimanche de mai. Les électeurs de chacun des collèges qui doivent, cette année-là, nommer leurs représentants sont convoqués de plein droit pour ce jour aux lieux ordinaires du vote.

Quelques jours après, le 11 septembre 1871, M. le colonel Denfert, Humbert, Levéque et Vanoy, formulèrent la proposition suivante :

Art. 1er. — L'Assemblée est permanente et se renouvelle par cinquièmes.

Art. 2. — Les départements sont classés en cinq séries, de manière que deux départements limitrophes n'aient pas à faire d'élection la même année. (Suit le tableau des cinq séries.)

Art. 3. — Les élections se feront conformément aux dispositions de la loi électorale en vigueur. Elles auront lieu le deuxième dimanche de février de chaque année, à partir de 1872, dans l'une des cinq séries déterminées par l'article 2. Un tirage au sort de l'un des numéros des séries, fait en séance publique par le bureau de l'Assemblée nationale, déterminera la série qui doit sortir la première.

Vient ensuite le projet de M. Guibal et de ses collègues qui a été déposé le même jour que le précédent et est conçu en ces termes :

Art. 1er. — L'Assemblée nationale est déclarée permanente.

Art. 2. — Elle sera renouvelée par moitié tous les deux ans.

Art. 3. — Le tirage au sort désignera les députés qui feront partie de la première moitié sortante. Ce tirage se fera de manière à renouveler la moitié des députés dans chaque département.

Les dispositions ci-dessus seront applicables à l'Assemblée actuelle. Le premier renouvellement partiel aura lieu le premier dimanche après le 8 février 1873.

La quatrième de ces propositions est celle de M. Destremx, déposée le 2 février 1872 : Considérant que la France entière réclame impérieusement la cessation d'un état provisoire qui paralysait la confiance... Considérant que le pacte de Bordeaux, modifié une première fois par la proposition Rivet, a été impuissant pour éviter la crise gouvernementale qui a falli avoir de si funestes conséquences ; Que, d'ailleurs, ce pacte n'ayant que la trêve des partis, au lieu d'apporter le calme et l'apaisement dans leur sein, n'a produit pour chacun d'eux que le désir et l'espérance d'une lutte et d'un triomphe prochain. Considérant que ce n'est pas dans la domination d'un des nombreux partis qui divisent la France que nous pouvons trouver la prospérité du pays, mais seulement dans l'union de tous ceux qui, sans arrière-pensée, voudront travailler à l'œuvre commune de la restauration de la patrie.

Art. 1er. — L'Assemblée nationale sera partiellement renouvelée.

Les considérations que M. Destremx fait valoir en faveur de sa proposition s'adaptent, comme on l'a sans doute remarqué, singulièrement à la situation actuelle.

La détermination si sage, que vient de prendre l'extrême gauche, en se ralliant aux candidats du centre gauche, porte à son comble aujourd'hui la colère des journaux de la droite. « C'est pure comédie ! s'écrient-ils ; l'extrême gauche joue un rôle d'hypocrisie ; toute cette modération n'est qu'une manœuvre. »

Il est étonnant que les légitimistes, orléanistes et bonapartistes qui se sont coalisés, malgré tout ce qui les divise, pour renverser M. Thiers et la République, trouvent « immorale » et « factice » la coalition de tous les républicains contre les ennemis de la République. Cette coalition était forcée, du jour où les monarchistes attaquaient la République.

Quant à la « manœuvre » de l'extrême gauche, la France saurait grand gré à la droite de l'imiter. Nous ne savons pas si l'extrême gauche n'opère qu'une « manœuvre » en se modérant ; mais ce que nous savons, c'est qu'elle se modère, et ce que nous savons encore, c'est que cette modération est d'un très-grand et très-heureux effet sur le pays. Or, nous ne voyons pas, en vérité, de quel droit on ne saurait pas gré à ce parti de se modérer ainsi et de faire triompher les conseils de la sagesse sur ceux de la violence ?

Quant la gauche extrême se laisse aller à ses passions, elle fait les affaires de la droite.

Quant elle s'assagit, elle fait les affaires de la gauche.

Nous ne voyons pas en quoi un ami sincère de son pays se plaindrait de ce qu'elle se soit arrêtée à ce dernier parti.

On lit dans l'Univers :

« Si les prières publiques avaient obtenu de Dieu qu'enfin nous prissions la force de nous priver des services de M. Thiers, ce serait un grand résultat... »

Est-ce donc dans l'intention de solliciter l'intervention divine contre le gouvernement, que l'Univers et ses amis de l'Assemblée nationale ont voté les prières publiques ?

L'Univers ajoute :

« Il faut écarter M. Thiers, quelle qu'en puisse être la suite. Désormais, il n'y a plus de doute. Un replâtrage qui le diminuerait, diminuerait davantage encore l'esprit conservateur dont il est le plus actif dissolvant... »

« Ecarter M. Thiers, QUELLE QU'EN PUISSE ÊTRE LA SUITE », tel est donc le mot d'ordre de la droite.

La « SUITE » ? ce sera peut-être Napoléon IV ; ce seront peut-être les Prussiens. Mais « quelle quelle soit » il faut « écarter M. Thiers. »

Ceci s'appelle-t-il aimer son pays ?

On lit dans la Correspondance universelle :

Les journaux de la coalition royale-impérialiste se prévalent depuis quelques jours du mot « engagements » dont s'est servi M. Thiers dans son discours de vendredi, à propos des réponses qu'il fit pendant le siège de Paris aux nombreuses députations des principales villes de France qui venaient lui déclarer que ce qui rendait l'extension de la Commune de Paris à toute la France, probable et même certaine, c'étaient les bruits propagés par les communiés que M. Thiers et l'Assemblée de Versailles s'entendaient pour rétablir la monarchie, et la crainte que trouvaient ces bruits par suite du passé monarchique de M. Thiers et des opinions bien connues de la majorité de la Chambre.

— En quoi ai-je manqué aux convenances ? M. Donis ne supportait pas la discussion dans sa famille ; exaspéré par la résistance qu'il rencontrait pour la première fois chez sa fille, il s'en alla se promener dans son jardin, de peur de se laisser entraîner par la colère.

Pendant ce temps, Mme Donis et Sainte-Austreberthe étaient passés dans le petit salon, celui-là même où avait eu lieu le premier entretien.

— Puisque vous m'avez demandé, dit-elle, d'être votre intermédiaire auprès de mon mari et de ma belle-fille, je vous dois compte de ce que j'ai pu faire.

— Permettez-moi de vous interrompre, dit-il, et de vous prier de ne pas aller plus loin avant que je puisse vous remercier de ce que vous avez bien voulu faire jusqu'à présent. Ce n'est pas l'ingratitude qui m'a fermé la bouche, soyez-en persuadée ; mais comme chaque jour j'aurais dû vous remercier, j'ai attendu une circonstance favorable pour m'en acquitter convenablement. Elle m'est offerte, j'en profite !

Où voulait-il en venir ? M^{me} Donis se le demanda avec une certaine inquiétude.

— Je sais, dit-il, que c'est à votre intention que je dois l'accueil qui m'a été fait par M. Donis, et je n'oublierai jamais que mon mariage avec M^{me} Marthe aura été votre ouvrage.

M^{me} Donis leva la main pour l'interrompre et dire que cette intervention n'avait point été ce qu'il supposait ; mais elle s'arrêta dans ce premier mouvement de franchise, et après une seconde de réflexion, elle le laissa continuer. Pour justifier, à ses propres yeux, cette réticence, elle se dit qu'il serait toujours temps de rectifier plus tard cette erreur. Elle ne présentait ni inconvénients ni dangers, elle ne

teignait n'avoir jamais eu connaissance des réponses du président de la République aux députations dont il s'agit, ces journaux brodent sur le tout, répètent à l'envi, comme obéissant à un mot d'ordre, que ces engagements « secrets » qui n'engagent que lui, ainsi qu'il l'a déclaré à la Chambre, prouvent que M. Thiers n'est plus libre et que, puisqu'il ne veut pas se laisser dériver par la droite, il faut que celle-ci se décrive de lui.

Certains de ces organes royalistes et impérialistes vont plus loin encore et déclarent que, quels que soient les nouveaux ministres que le président choisira, le devoir impérieux de la Chambre est de demander successivement à chacun d'eux, si oui ou non, ils acceptent la responsabilité des « engagements secrets » de M. Thiers.

La passion politique est implacable, et lorsqu'elle est arrivée chez les partis à ce degré d'exaltation, les moyens pour travestir la vérité et compromettre leurs adversaires sont bons. Ainsi dans la question dont il s'agit.

A peine avait-il prononcé dans son discours le mot « engagement », que M. Thiers s'aperçut qu'il avait employé une expression impropre, puisqu'en réalité il n'avait fait dans ses réponses aux députations que répéter les engagements que l'Assemblée et lui avaient réciproquement pris à Bordeaux au sujet de la République : « Vous méconnaîsez, leur a-t-il dit, l'Assemblée actuelle et vous me méconnaîsez aussi. L'Assemblée ne préjugera pas la question de la forme du gouvernement qui est parfaitement réservée. Quant à moi, j'ai juré à Bordeaux qu'ayant reçu en dépôt la République, je rendrais ce dépôt intact. Ce serment je le maintiendrai. »

On voit par là que la mauvaise foi seule peut faire dire aujourd'hui que M. Thiers a pris vis-à-vis des députations en question « des engagements nouveaux et secrets. » — Il a défendu la majorité contre des imputations qu'elle ne justifie que trop aujourd'hui, et la colère de ses organes ne se comprend que parce que le secret de la popularité de M. Thiers et de l'appui que lui prêtent le pays et l'étranger, consiste précisément dans ce que, seul, il est resté jusque ici et veut encore rester fidèle au serment qu'il a fait à Bordeaux, au sein de l'Assemblée.

LES GRANDS HOMMES DE LA DROITE

Un journal de la droite a triomphé du vote du 29 novembre en disant : Si M. Thiers a pour lui le nombre, nous avons pour nous l'intelligence.

Voyez plutôt : A droite, les Chaurand, les Lorgier, les Bois-Boissol, les Belcastel, les Jean Brunet ! Quelle figure font auprès de ces noms illustres ceux des Vacherot, des Littré, des Scherer, des Henri Martin, des Edgard Quinet, des Laboulaye ?

Où, sans doute, il y a, parmi les 335, des hommes de valeur que nous regrettons de trouver au nombre des adversaires de la République. Que fait là le duc de Broglie ? N'est-il pas le petit-fils de M^{me} de Staël ? Et qu'aurait dit son illustre père s'il avait pu prévoir que, dans la situation terrible où nous sommes, son fils, pour renverser M. Thiers, ne rougirait pas de tendre la main aux Rouher et aux Galloni d'Istria !

Il y a quelques années, le duc de Broglie, le père, venait de prononcer à l'Académie son discours de réception, où il approuvait le 18 brumaire et condamnait le 2 décembre, et, suivant l'usage, il fut reçu par l'empereur. « J'espère, lui dit Napoléon, que votre fils ira plus loin que vous, et qu'il aura pour le 2 décembre l'indulgence que vous avez eue pour le 18 brumaire. » L'espoir de l'homme de décembre est en train de se réaliser. Le duc de Broglie tombe de haut, puisqu'il s'ap-

(1) M. Cousin disait un jour : Le duc de Broglie (le père) est catholique ; quant à son fils, il est du parti catholique.

pelle Broglie et qu'il descend de Necker, mais il tombe.

Le duc d'Audiffret-Pasquier est un des rares élus de février qui, entrés connus à l'Assemblée, ont su s'y faire une place à part. Il a été admirablement inspiré quand il attaqua l'empire. Depuis qu'il attaque la République, son éloquence n'est plus la même. Il fait fleche de tous bois et ramasse (Dieu sait où), des arguments de cette force : La France n'est pas un enfant trouvé, donc elle n'est pas faite pour la République.

Mais dans quelle retraite vivent donc messieurs les ducs, qu'ils n'entendent pas cette grande voix qui nous arrive, à nous, de tout les points de l'horizon ? Cette voix nous crie que la France n'est pas un enfant légitime qu'un enfant trouvé, qu'elle est majeure et ne veut pas qu'on lui impose un tuteur.

Vous croirez, dites-vous, à la République, quand vous aurez vu une ou deux élections présidentielles s'accomplir sans révolution. Et en attendant, plutôt que de vous exposer à voir un tel spectacle, vous préparez vous-même la révolution. Ce serait risible, si ce n'était odieux.

Notre maison s'est écroulée ; nous travaillons à la reconstruire sur un nouveau plan, et voici un ouvrier qui s'écrie : Je croirai à la solidité de votre maison, quand elle aura duré dix ans. Puis il s'apprête à renverser sur nous le bâtiment qui s'élève. Sinistre facétie.

Nous avions rêvé un autre rôle pour ces survivants de l'aristocratie française. Pourquoi ne seraient-ils pas entrés franchement dans la République pour en être au besoin les modérateurs ? Des Noailles, des Choiseul l'ont bien fait. Nos ducs sont ambitieux, c'est leur droit. Ils veulent être ministres, c'est tout naturel. Mais consentir à acheter le pouvoir par des concessions à des hommes qui les méprisent et qu'ils ont tant de fois fustigés, c'est faire bon marché de l'honneur d'un grand nom.

M. Saint-Marc Girardin n'a pas hérité d'un grand nom, mais il a un passé à faire envie. Un des hommes les plus spirituels de son temps, journaliste et écrivain éminent, professeur charmant et toujours applaudi, que lui a-t-il manqué pour être heureux ? Un portefeuille.

Sous Louis-Philippe, après Cousin et Villemain, son tour allait venir. Il aurait fait partie d'un ministère Mole, car il a l'habitude de s'accrocher aux gens de qualité. La tempête de 48 vint briser cette espérance. Premier grief contre la République.

Sous l'empire, vers la fin, les méchantes langues affirmant qu'il allait entrer au Sénat. Le 4 septembre l'en a préservé. D'autres en seraient reconnaisants à la République. M. Saint-Marc lui en garde une implacable rancune. C'est son deuxième grief.

Aujourd'hui M. Saint-Marc Girardin ne peut pardonner à M. Thiers d'être président de la République, tandis que lui Saint-Marc n'est rien qu'académicien. L'esprit sert à tout, disait Voltaire, mais il ne suffit à rien.

Après tout, M. Saint-Marc Girardin n'est plus jeune, et il est excusable peut-être d'avoir quelque impatience d'atteindre enfin le portefeuille convoité depuis quarante ans et qui lui échappe toujours ; mais M. Beulé, qu'est-ce qui le presse ?

M. Beulé est entré avant l'âge à l'Institut par l'escalier du Parthénon. Pendant dix ans il a employé son temps, sa science et son talent d'écrivain à donner élégamment des chiquenades à Napoléon III sur le nez de Tibère et de

Néron. Cela s'appelait faire un cours d'archéologie. La galerie s'en amusa, et l'auteur n'en dit pas moins chez la princesse Mathilde. Un jour pourtant il fut éconduit, et son couvert, déjà mis, brusquement enlevé. La princesse avait peut-être été atteinte, par ricochet, d'une chiquenade destinée à quelque grande dame de la cour de Claude.

Pendant qu'il était à Athènes, Minerve aura dit un jour à Beulé : Tu seras ministre ! Il a pris le chemin de droite pour arriver. Pure habitude d'archéologue qui vit dans les musées avec les hommes et les choses du passé. Il est voté, par goût et par profession, au culte des vieilleries hors d'usage.

M. Beulé est d'ailleurs libre-penseur. Libre-penseur aussi M. Barbie. Mais pour devenir garde des sceaux il est bien permis d'emboîter le pas derrière le baron Chaurand et de tremper sa plume dans l'encrier de M. Vuillot.

Ainsi a fait M. Barbie et du premier bond il s'est élevé aussi haut que Montalébert. « Le gouvernement de combats, vant bien « l'expédition de Rome à l'intérieur. »

Radical de 48, ancien socialiste, ancien secrétaire de Ledru-Rollin, M. Barbie a une multitude de péchés à se faire pardonner ; mais il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui se convertit que pour quatre-vingt-dix-neuf justes....

On dit que l'Allemagne savante a ri jusqu'aux larmes quand elle a appris qu'un professeur français avait signalé en pleine assemblée comme ravissant la dignité humaine la définition de l'homme donnée par le dictionnaire de Nysten. « L'homme, dit ce dictionnaire, est un mammifère... » *Proph pador*, s'écrie en rougissant M. Barbie.

..... Couvrez ce sein que je ne saurais voir.

Hélas ! si la droite triomphe, nous perdrons le dernier privilège qui nous restait, celui de rire des sottises d'autrui. C'est nous-mêmes qui apprêtons à rire à nos voisins et à nos ennemis.

Signe particulier : M. Barbie est du pays des Granier de Cassagnac.

Il serait trop long de passer en revue tous les grands hommes de la droite, les Daze, les Changarnier, les Vitet.... Pour Changarnier, le plus simple est de renvoyer au *Charivari* ou à la *Mascarade*. Mais nous voudrions demander à M. Vitet, ce vieil ami de M. Thiers qui vote contre lui, quel est l'auteur des lettres signées de son nom qui ont paru il y a deux ans dans la *Revue des Deux Mondes*. Est-ce lui ? est-ce un homonyme ? L'auteur de ces lettres était franchement républicain et il applaudissait au gouvernement de la défense nationale.

Et maintenant nous ne savons si l'invraisemblance des événements réserve à ces messieurs de la droite un retour de fortune et de pouvoir ; mais ce qui est certain c'est qu'ils ont perdu le droit d'attaquer les perturbateurs qui agitent le pays pour pêcher un portefeuille en eau trouble. P. P.

COURRIER DE PARIS

4 décembre.

Les champions sont en présence : la droite et la gauche ont fait choix de leurs trente candidats respectifs, et le combat va s'engager demain sur un terrain parfaitement préparé. Le centre gauche a le premier dressé une liste qui a été adoptée par la gauche républicaine et par l'extrême gauche, qui le sera, j'espère, par la portion du centre droit ralliée

BULLETIN DU JOURNAL DE LYON

du 6 Décembre 1872.

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

— Et vous avez bien fait, car ils sont aussi impossibles l'un que l'autre. Si Philippe Heyren a des qualités sérieuses que M. de Méroville n'a pas, il est sans fortune, sans position, et Marthe sait parfaitement que je ne la donnerais pas à un homme qui n'est rien ; ma position m'impose des devoirs qu'elle connaît comme moi. Aussi je ne crois pas qu'il faille chercher la répugnance qu'elle montre pour M. de Sainte-Austreberthe dans un amour qui gèrerait son cœur. Non, il y a là quelque chose d'insupportable, au moins pour le moment, et que nous découvrirons plus tard. C'est pourquoi je suis d'avis que nous ne devons pas faire trop attention à son caprice.

Il me semble qu'elle agit un peu comme au temps où elle était petite fille et où elle ne voulait pas manger quelque chose. Quand on lui faisait violence, elle finissait par avouer qu'elle aimait ce dont elle n'avait pas voulu tout d'abord. Et pourquoi n'en avait-elle pas

voulu ? Simplement parce qu'elle ne savait pas ce que c'était. Quand elle connaîtra M. de Sainte-Austreberthe, elle l'aimera.

— Peut-être ; mais pour le moment je me trouve, quant à moi, dans une situation assez difficile. J'ai promis à Marthe de parler à M. de Sainte-Austreberthe, et je ne sais trop que lui dire, pour n'être pas en opposition avec vos idées.

— Je ne vois là rien de bien embarrassant, et je trouve même qu'il est bon que M. de Sainte-Austreberthe sache qu'il n'a pas eu de votre part un refus. De notre part, c'est qu'il n'a rien de la franchise et de la loyauté. Si n'aimait pas Marthe, il se retirera ; si au contraire il l'aimait, il persistera. C'est à lui de se faire l'aimé, il persistera. C'est à lui de se faire l'aimé, il persistera. C'est à lui de se faire l'aimé, il persistera.

— Comme le dimanche précédent, Sainte-Austreberthe arriva pour déjeuner. L'absence de M. de Méroville et de Philippe eut pu donner à cette visite un caractère d'intimité que n'avait point eu la dernière ; mais Marthe montra tant de froideur et même de roideur que Sainte-Austreberthe, malgré son assurance habituelle, se trouva plus d'une fois démonté.

Ce fut avec un soulagement réel que tout le monde se leva de table, le déjeuner fini. Alors M. Donis attira Marthe près de lui et voulut lui faire des observations sur sa façon d'être avec Sainte-Austreberthe ; mais elle, qui d'ordinaire écoutait respectueusement son père, quoi qu'il dit ou qu'il demandât, se révolta presque.

— M. de Sainte-Austreberthe est ici pour me plaire, dit-elle, il ne me plaît point, je le lui montre.

— Encore faut-il le faire avec convenance.

— En quoi ai-je manqué aux convenances ? M. Donis ne supportait pas la discussion dans sa famille ; exaspéré par la résistance qu'il rencontrait pour la première fois chez sa fille, il s'en alla se promener dans son jardin, de peur de se laisser entraîner par la colère.

Pendant ce temps, Mme Donis et Sainte-Austreberthe étaient passés dans le petit salon, celui-là même où avait eu lieu le premier entretien.

— Puisque vous m'avez demandé, dit-elle, d'être votre intermédiaire auprès de mon mari et de ma belle-fille, je vous dois compte de ce que j'ai pu faire.

— Permettez-moi de vous interrompre, dit-il, et de vous prier de ne pas aller plus loin avant que je puisse vous remercier de ce que vous avez bien voulu faire jusqu'à présent. Ce n'est pas l'ingratitude qui m'a fermé la bouche, soyez-en persuadée ; mais comme chaque jour j'aurais dû vous remercier, j'ai attendu une circonstance favorable pour m'en acquitter convenablement. Elle m'est offerte, j'en profite !

Où voulait-il en venir ? M^{me} Donis se le demanda avec une certaine inquiétude.

— Je sais, dit-il, que c'est à votre intention que je dois l'accueil qui m'a été fait par M. Donis, et je n'oublierai jamais que mon mariage avec M^{me} Marthe aura été votre ouvrage.

faisait tort à personne ; tandis que la vérité pouvait être mauvaise. Sans doute elle n'eût rien fait pour persuader Sainte-Austreberthe qu'elle avait agi convenablement auprès de M. Donis, de manière à le rendre favorable à ce mariage ; mais elle ne voyait pas qu'il y eût urgence à le détromper.

— Vous ne sauriez croire, continua Sainte-Austreberthe, combien je m'applaudis maintenant d'avoir employé auprès de vous les bons offices de M. de Méroville. Pendant quelques jours j'ai eu des doutes sur la légitimité de ce moyen ; mais je vois que nous nous sommes compris.

En ce moment encore, M^{me} Donis voulait parler, et cependant elle ne le fit pas. Les mêmes raisons qui lui avaient fermé les lèvres quelques secondes auparavant, les lui fermèrent encore. Plus tard il serait temps de s'expliquer. Pour l'heure présente, il suffisait de tenir l'engagement qu'elle avait pris avec Marthe, et cela était assez délicat pour qu'elle ne le compliquât point.

Mais, aux premiers mots, Sainte-Austreberthe lui vint en aide.

— Qui, je sais, dit-il, Mlle Marthe me marque une certaine froideur ; mais je ne vous fais point responsable de cet accueil, et je ne l'en accuse pas elle-même ; c'est ma faute. Mlle Marthe, qui doit savoir le chemin que j'ai suivi pour obtenir sa main, trouve peut-être mauvaise ma façon de procéder. Elle eût voulu sans doute que je m'adressasse à elle tout d'abord, et comme c'est par vous que j'ai commencé, elle a dû être blessée de ce manquement d'égards. Elle m'accuse sans doute d'avoir considéré mon mariage avec elle comme une affaire, et d'avoir cherché à assurer d'abord l'affaire sans me préoccuper de gagner son cœur. C'est là un grief que je trouve chez elle bien légitime, mais il ne m'inquiète point et j'espère le lui faire oublier.

— Peut-être cela ne serait-il pas aussi facile que vous croyez.

— Au moins dois-je essayer. M^{me} Marthe est une jeune fille, et si j'ose m'exprimer ainsi en parlant d'elle, elle a tous les préjugés des jeunes filles. Elle croit que la vie est faite de poésie, de fictions, de romans, et non de réalités ; elle croit que tous ces esprits élevés qui parlent de pureté, d'abnégation et de sentiment à outrance, sont de bonne foi, et ne sait pas que ce sont des farceurs qui se rattrapent dans le particulier de ce qu'ils sont obligés de dire en public.

— Je crois que vous vous trompez sur ce point. Marthe n'est pas la jeune fille romanesque que vous vous imaginez : tendre, oui ; sentimentale, oui ; mais c'est tout, et encore ce besoin de sentiment est-il chez elle renfermé dans des limites assez étroites. L'exaltation n'est point son fait ; c'est une bourgeoise, fille de bourgeois.

— Enfin je dois m'efforcer de faire revenir M^{me} Marthe des mauvaises impressions que mes premiers démarches ont produites. Avec votre aide, j'espère y parvenir. Si, à nous trois, car je veux toujours compter notre ami Méroville parmi mes alliés, si à nous trois nous n'arrivons pas à la convaincre que ce n'est point « l'affaire » qui a inspiré ma demande, mais « le sentiment », ce serait véritablement jouer de malheur, et il y aurait là pour moi un mystère que je tiendrais à percer.

M. Donis, en entrant, mit fin à

définitivement à M. Thiers.

Cette liste est du reste fort habilement composée: les membres du centre gauche y dominent, mais la gauche républicaine y compte six à sept noms, l'extrême gauche au moins un, et le centre droit deux ou trois. Il est donc très vraisemblable que les trois cent soixante-douze voteront comme un seul homme pour les candidats du centre gauche, malgré la non participation du centre droit à la confection et à l'adoption de la liste.

Quelques remarques: Tous les membres de la minorité de la commission Kérédol sont portés de nouveau, à l'exception de M. Jules de Lasteyrie, qui est encore malade.

On voulait proposer dans le quatrième bureau la candidature de M. Jules Grévy, mais il a refusé. Cependant il a annoncé son dessein de prendre part à la discussion des projets présentés par la commission de trente membres, lorsque ces projets seront mis à l'ordre du jour des séances publiques. Le onzième bureau avait songé à M. Victor Lefranc, mais l'ancien ministre de l'intérieur, qui désire prendre quelque repos après les algèbres de la droite, a demandé qu'on le laissât séjourner tranquillement comme le plus modeste des sept cent cinquante.

Quant à la liste de la droite, elle porte les noms des membres de la majorité de l'ancienne commission Kérédol, à commencer par M. Balthé; le reste n'est pas sans contenir quelques éléments fougues, tels que M. le duc Bezaux, M. Baze, M. Depierre, M. de Kérédol. Cependant, le clan épique des Lorgnol, des Dahirel, des Gavardie, etc., n'y est pas représenté.

La bataille des bureaux va évidemment occuper la plus grande partie de l'après-midi de demain: il est cependant probable qu'il y ait d'autres candidats que ceux des deux listes de droite et de gauche; mais il faudra se dispenser de tous les orateurs pour donner, car il y a un réel danger dans la situation où nous sommes que la majorité est faite par les gens qui ont l'opinion la moins arrêtée: ce sont les appointés qui gouvernent. Il vaut mieux, du reste, dépendre de quelques indices que d'une faction, comme cela s'est vu en Espagne dans la dernière assemblée, où les carlistes décidaient du scrutin en se portant à droite ou à gauche.

Il paraît certain, et je m'en félicite, que le renouvellement partiel sera proposé à la commission aussitôt après sa constitution. Les commissaires du centre gauche prendront l'initiative à moins que le gouvernement ne se décide à poser la question lui-même, ce qui vaudrait beaucoup mieux. Je suis sûr qu'il en sera de même pour les autres bureaux, car il y a un réel danger dans la situation où nous sommes que la majorité est faite par les gens qui ont l'opinion la moins arrêtée: ce sont les appointés qui gouvernent.

Le dernier procédé pourrait amener ou permettre la convocation de tous les départements, mais autant vaudrait alors un renouvellement intégral, puisque les causes d'agitation seraient les mêmes; le renouvellement par séries de départements doit être et sera sans doute préféré. Dans ce cas le projet du colonel Denfert qui date de septembre 1871 a toutes les chances d'être approuvé. L'économie en est du reste fort bien entendue, sauf l'importance du renouvellement qui n'est pas satisfaisant: il y a un an, on pouvait demander le renouvellement par cinquième, aujourd'hui le renouvellement par tiers semble plus efficace. Au cas où il serait adopté, il y aurait à refaire les séries proposées par le colonel Denfert et fondées sur ce que deux départements limitrophes ne doivent pas voter la même année. Le mieux serait de prendre dans toutes les régions de manière à combiner et à centraliser autant que possible les tendances opposées, comme par exemple la Provence et la Bretagne, la Bourgogne et la Normandie, le Languedoc et le Poitou, etc.

Je vous ai dit à quel point M. Thiers annulait ses ministères, et j'ai ajouté que les députés du centre gauche dont il est aujourd'hui question pour les portefeuilles vacants manifestaient l'intention d'être maîtres dans leurs bureaux. Cette manie de M. Thiers tient, non pas à un parti-pris d'autocratie systématique, mais à la conviction qu'il est M. le président de la République qu'il sait par le menu et aussi bien que les hommes spéciaux tout ce qui touche à la guerre, à la marine, au commerce, à l'agriculture, à tout en un mot. Il veut tout voir, tout décider, tout faire. Un banquier me racontait qu'il avait été appelé par M. Thiers, à l'époque du premier emprunt, pour causer de certaines questions financières: M. Puyfaujour, ministre des finances, était présent à l'entretien; il voulut émettre un avis: «Taisez-vous, lui dit M. Thiers avec sa voix de fausset, cela ne vous regarde pas.»

M. Puyfaujour se tut en effet, pour ne pas avoir de scène avec l'irascible vieillard, mais il a voté vendredi contre M. Thiers, ce qui prouve encore une fois que les ministères les plus disciplinés sont rarement les plus fidèles. M. Thiers devrait se faire répéter tous les matins par M. Barthélemy Saint-Hilaire cet aphorisme horriblement banal et pourtant oublié par tous les chefs d'Etat: On ne s'appuie que sur ce qui résiste.

VERSAILLES & PARIS

Correspondance particulière et Correspondance républicaine.

Paris, 4 décembre.

La situation est toujours la même. On est dans une période d'expectative. Le gouvernement d'une part et la droite de l'autre se regardant quelque peu comme deux chiens de faïence. M. Thiers, pour modifier son cabinet ou pour le compléter, attend la nomination de demain; la droite attend de même cette nomination pour tenter d'imposer un cabinet dans lequel figurent les noms les plus autorisés du centre droit et de la droite. La faction turbulente de la Chambre compte naturellement sur une grande majorité et porte comme candidats, tous les membres de la majorité Ernoul. La majorité sera probablement changée, on compte que si toutes les fractions et la gauche votent avec ensemble, il pourra y avoir dans la commission constitutive 14 membres de la droite et 16 membres de la gauche.

Voici même à ce sujet un calcul curieux qui a été fait: il en résulte que les voix sont partagées dans les bureaux ainsi qu'il suit, en tenant compte des absences réglementaires.

Table with 2 columns: Bureaux (1st to 15th) and Votes (24 to 27). Includes text: 'Pour le gouvernement Centre' and 'Dans le 1er bureau'.

Soit neuf bureaux où la majorité adhère pour le gouvernement de la République et six où elle lui est opposée. Chaque bureau nomme deux commissaires, nous pourrions donc avoir, — si tous les votants du 29 novembre sont à leur poste à une heure et quart, — 18 centes.

Cela a été si bien compris par la majorité républicaine, qu'elle a pris la décision que je vous ai ébauché hier: de publier le nom des absents dans les journaux. Plusieurs noms nouveaux circulent pour le ministère en formation. Notons en passant celui du général Chanzy, pour la guerre. M. de Rémusat, vous ai-je écrit hier, s'attend pour demain à une interpellation de M. Rouher; eh bien! il paraît qu'il a reçu l'avis officiel des attendre à voir cette interpellation suivie immédiatement de trois autres. Tu dieu! ces messieurs de la droite mettent une ardeur à la lutte que les électeurs voudraient bien leur voir mettre à la discussion des affaires.

Pendant que je parle de M. de Rémusat, — qui a le malheur d'être l'ami de M. Thiers, ce que la droite ne lui pardonne pas, — le premier acte de son intérim a été d'adresser une circulaire aux préfets pour leur recommander l'annulation immédiate de toutes les délibérations ou adresses. C'est le résultat du vote de samedi, mais ce n'est pas nous qui nous en plaindrions, car depuis samedi, le nombre des adresses au président de la République a plus que doublé, et, au lieu d'être signées par les conseils municipaux seulement, comme les premières, elles portent des milliers de signatures des habitants.

C'est encore plus significatif. Il y a des réunions aujourd'hui, la gauche à l'hôtel de France, le centre gauche aux Réservoirs, et la droite choisit aujourd'hui ses candidats pour la commission constitutive. A propos des candidats, nous apprenons avec regret que M. Jules Grévy (porté par le 4^e bureau, gauche), n'a pas accepté d'être nommé dans une commission; le président de l'Assemblée s'était abstenu jusqu'ici. On porte à sa place M. Duclerc. La première chose dont s'occupera la commission une fois nommée, sera la question du renouvellement partiel, puis la prorogation des pouvoirs de M. Thiers. Voilà qui sera encore le sujet de rudes journées parlementaires. En attendant, la droite se prépare au combat par de petites escarmouches. Elle va s'attaquer à M. de Rémusat; quant à l'interpellation que MM. Dupanloup et de Broglie comptent adresser à M. Jules Simon, au sujet des récentes réformes accomplies dans l'Université, elle est, dit-on, ajournée jusqu'à la discussion, maintenant prochaine, du budget de l'instruction publique.

Ces messieurs espèrent bien alors renverser le ministre de l'instruction publique qui est un républicain. — Voilà le seul grief qu'ils ont contre lui. Le général Ducrot n'a pas été mandé encore à Versailles, et nous avons le regret d'apprendre qu'aucune enquête n'est encore ouverte à son sujet. Nous avions démenti le fait de la consignation des troupes du camp d'Avron, mais il y a eu depuis une circulaire que plusieurs journaux ont publiée et qui donnait les ordres nécessaires à faire marcher le 19^e corps. Le gouvernement s'en est pourtant ému, car on en a parlé dans le conseil des ministres, il y a trois jours, aucune détermination n'a encore été prise. On doit toutefois s'en occuper aujourd'hui au conseil. Nous espérons qu'il en sortira la révocation de ce général trop oublieux de sa parole.

L'instruction du maréchal Bazaine continue, mais quant à croire, comme quelques journaux l'affirment ce matin, que les débats commenceront en février, il y a là une grave erreur. Ce n'est guère avant le mois de juin prochain, — ainsi que nous l'avons déjà dit, — que se dérouleront devant les assises les étonnantes péripéties de ce grand drame.

Versailles, 4 décembre.

D'après des informations que nous avons eues de croire certaines, le ministère sera complété et non renouvelé, c'est assez dire qu'il n'est pas question de démission d'aucun des membres du cabinet actuel. Il n'est pas davantage question du passage de M. Dufaure au ministère de l'intérieur. La candidature de MM. Martel et Ricard a toujours de grandes chances. L'affaire du général Ducrot n'a pas encore reçu de solution; à ce sujet, il est inexact que le préfet du Cher ait été mandé à Versailles pour fournir des explications ayant trait au général.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à midi et demi à l'hôtel de France, à Versailles. On s'est surtout entretenu de l'attitude à prendre dans la commission des 30 membres qui sera nommée demain. La gauche a décidé que ses commissaires devraient observer la plus grande réserve et se tenir dans les généralités.

Nous avons donné hier la liste des candidats adoptés par les groupes de gauche pour composer la commission Dufaure. Voici de même celle des candidats de droite. C'est entre ces deux listes que sera la lutte:

- 1er bureau. — MM. Balthé, Thiers.
2e bureau. — MM. Raoul Duval, Chanolong.
3e bureau. — MM. Depierre, d'Haussonville.
4e bureau. — MM. Desjardins, Durfort de Civrac.
5e bureau. — MM. de Broglie, de Méaux.
6e bureau. — MM. de Lavergne, Lambert Sainte-Croix.
7e bureau. — MM. de La Bassetière, Lacaze.
8e bureau. — MM. Fournier, de Larcy.
9e bureau. — MM. d'Andiffert-Pasquier, de Cumont.
10e bureau. — MM. Decaze, de Bouillé.
11e bureau. — MM. Lucien Brua, L'Ebraly.
12e bureau. — MM. de Lacombe, Lefèvre-Pontalis (Am.)
13e bureau. — M. Desjardins.
14e bureau. — MM. Ernoul, Baze.
15e bureau. — MM. de Kérédol, Buisson (Aude).

On prétend que le général sera mandé prochainement à Versailles pour fournir des explications sur les motifs qui ont pu l'engager à émettre sur des attributions qui n'ont rien de commun avec le grand commandement dont il est investi.

L'opinion publique réclame ces éclaircissements et s'inquiète avec raison de ne pas les avoir obtenus jusqu'à présent. L'attention du gouvernement étant appelée sur ces faits, il est indispensable que leur véritable signification soit connue dans le plus bref délai.

On sait qu'une convention postale signée entre la France et la Russie vient d'être soumise à l'Assemblée nationale.

Voici les dispositions qui intéressent les particuliers: Le port des lettres échangées entre la France et la Russie serait: 1^o de 50 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes en cas d'affranchissement; 2^o de 70 centimes par 10 grammes ou fraction de 10 grammes en cas de non affranchissement.

Article 3. — Toute lettre recommandée supporterait en sus de la taxe d'affranchissement une taxe de 50 centimes en France et de 25 centimes en Russie. Les échantillons de marchandises, les journaux, les ouvrages périodiques, les livres brochés ou reliés, les brochures, les papiers de musique, les catalogues, les prospectus, les annonces et les avis divers, imprimés, gravés ou lithographiés, qui seront expédiés de l'un des deux pays pour l'autre devront être affranchis jusqu'à destination. La taxe à percevoir pour l'affranchissement de ces objets serait de 15 centimes pour 50 grammes ou fraction de 50 grammes pour chaque paquet portant une adresse particulière.

NOUVELLES ET BRUITS

Mardi la commission internationale pour le règlement des tarifs de la nouvelle convention anglo-française a tenu sa première séance au ministère du commerce, à Paris.

Les deux plénipotentiaires, M. Ozenne pour la France, et M. Kennedy pour l'Angleterre, étaient assistés d'un négociateur délégué par le gouvernement belge. La commission a entendu contradictoirement trois députés représentant les régions côtières de la France: M. Claude (des Vosges), pour l'Est; M. Laurent pour le Nord; M. Cordier, pour la Normandie, et trois membres de la chambre de commerce de Manchester, représentant l'industrie cotonnière d'Angleterre.

Une longue discussion s'est engagée, de laquelle il résulte que les droits compensateurs fixés par la loi du 26 juillet dernier sont considérés comme trop élevés par les Anglais, et comme tout au plus suffisants par les Français.

La Liberté dit que les négociations avec la Belgique au sujet du nouveau traité de commerce ont fait un notable progrès et que, sauf le règlement de points secondaires, elles sont sur le point d'aboutir.

On écrit de Washington que le directeur général des postes vient de recevoir de France la nouvelle du succès complet des négociations postales.

La convention entre la France et les Etats-Unis est définitivement approuvée par le gouvernement de la République. Le port des lettres simples d'un tiers d'once (dix grammes) est fixé à huit cents ou quarante centimes.

On recevra très-prochainement à Washington le texte officiel de la convention. L'échange des ratifications aura lieu par l'intermédiaire de M. de Noailles, ministre de France.

La nouvelle convention doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

On annonce une lettre des notables commerçants de la cité de Londres, revêtue d'un grand nombre de signatures et adressée à M. Thiers pour lui exprimer l'espoir que son gouvernement sera maintenu dans l'intérêt des deux nations, que tient des intérêts si importants à tous les titres.

On télégraphie de Paris au Times: «On assure que la France effectuera, le 11 décembre, un versement de 8 millions sterling de l'indemnité de guerre à l'Allemagne.»

La Patrie se croit en mesure de pouvoir annoncer que M. Thiers ne serait pas partisan de convoquer les électeurs pour les sièges vacants de l'Assemblée avant l'adoption des projets concernant les réformes constitutionnelles.

D'après le Siècle, les fractions de la gauche donneront mandat à ceux de leurs membres qui feront partie de la commission Dufaure de ne pas accepter l'engagement de garder le secret sur les délibérations de la commission.

On veut que l'opinion publique puisse être informée chaque jour des travaux de la commission, afin qu'elle puisse exercer sa légitime influence.

Depuis quelque temps, une main invisible a placardé tous les jours, sur les pilastres de l'école de droit, dans les amphithéâtres, partout, la fameuse circulaire Balthé (celle de 48). Malgré la surveillance extrême que l'on déploie, il est impossible de prendre sur le fait les auteurs de cette malicieuse vengeance.

Les huissiers et appariteurs passent leur vie en ce moment à arracher ces malencontreuses affiches sans cesse renaissantes.

La Monnaie va provisoirement interrompre la frappe des décimes, qui dure depuis près d'un mois, pour se livrer presque exclusivement à la fabrication des pièces de cinq francs. Un nombre considérable de saumons d'argent sont expédiés à cet effet, quel Conti, par la Banque de France, depuis huit jours.

M. Victor Lefranc doit plaider aujourd'hui même au Palais pour la compagnie du Midi.

M. Michelet, dont la santé a inspiré dernièrement de graves inquiétudes à ses amis, est presque complètement remis.

Vers le 15 de ce mois, seront vendus à l'hôtel Drouot, les dessins, tableaux et objets d'art de M. Théophile Gautier.

On annonce la mort d'un vaudevilliste qui faillit avoir son heure de célébrité.

Il s'agit de Michel Delaporte, un des auteurs d'une des farces qui eut, en son temps, le plus grand succès de rire et d'argent, le Pied de Mouton.

Qui n'a pas vu le Pied de Mouton? Michel Delaporte qui, d'ailleurs, n'a dans toute sa carrière de collaborateur que ce seul titre à un léger souvenir, est mort à soixante-deux ans.

Il y a peu de jours, dit le Figaro, on a retrouvé au ministère des affaires étrangères

tous les documents relatifs au séjour de M. Paschal Grousset dans ce ministère.

Ces pièces, précieuses pour servir à l'histoire de la Commune, étaient cachées, par fait de dans une armoire abandonnée depuis longtemps par le personnel des bureaux.

Avec ces papiers se trouve également un manuscrit de roman d'un nommé Olivier Paix. Mais les principaux documents sont ceux qui établissent les dépêches échangées entre Paschal Grousset et l'autorité allemande.

Tout a été réuni ensemble et déposé aux archives.

Le nommé Fourche, qui avait été condamné, par le 21^e conseil de guerre, à la peine de mort, pour complicité d'assassinat du général Lecomte, et dont le jugement a été annulé pour vice de formes, a comparu hier devant le 18^e conseil. Après de courtes observations présentées par M^e Allou, défenseur de l'accusé, le conseil a condamné Fourche aux travaux forcés à perpétuité.

Depuis trois ou quatre jours, le public est admis à visiter, deux fois par semaine, au Conservatoire de musique et de déclamation, la fameuse collection d'instruments de musique provenant des peuplades australes d'Afrique et de quelques tribus d'Indiens d'Amérique, donnée par M. Schuchler, député à l'Assemblée nationale.

Cette collection est de beaucoup la plus complète en ce genre qui ait été faite jusqu'à ce jour. Elle ne se compose pas de moins de trois cents instruments: tambours, tambourins, violons, guitares, castagnettes, etc., etc., des formes les plus originales et, par là, rendant les sons les plus extraordinaires que l'on puisse imaginer.

Les instruments des nègres du centre de l'Afrique sont en général des instruments à percussion, tels que tambours, tambourins, formés de peaux de bêtes tendues sur quatre branches assujetties en carré ou sur une calabasse coupée par le milieu. Chose singulière, ils connaissent l'usage du tam-tam, mais d'un tam-tam spécial. Celui du Conservatoire est une simple pièce de fer brut, d'une épaisseur de quelques millimètres, ne rendant presque pas de son.

Les instruments des Indiens d'Amérique sont de percussion et de frottement. On y distingue beaucoup de violes. Citons de suite celle ayant appartenu à No-Yo, un chef d'Incas, se composant de deux cordes tendues au-dessus d'une peau humaine, tendue à son tour sur une écaille de tortue.

Le magnifique phoque du Jardin d'acclimatation de Paris, le phoque qui faisait les délices des nombreux habitués du Jardin, est mort avant-hier, et, quel qu'extraordinaire que puisse paraître le fait, est mort de... jalousie.

Son gardien, depuis quelques jours, lui avait donné pour compagnon le seul survivant des six phoques de l'aquarium. Partager sa royauté, n'être plus le seul à recevoir les caresses de la foule et partager aussi les anguilles de mer que distribue le gardien, voilà ce que n'a jamais pu admettre le premier locataire.

Aussi, fuyait-il son compagnon, faisait-il lit à part et depuis quelques jours refusait toute nourriture. Hier donc, après midi, à la suite d'une maladie de langueur qui dura sept jours, il mourut dans la septième année de son âge.

On sait, dit un journal parisien, avec quel débordement nos jeunes collègues fréquentent, les dimanches soirs, les cafés tenus par des femmes, connus au quartier Latin sous le nom de caboulots, où non-seulement ils se trouvent en fort mauvaise compagnie, mais encore où ils courent des risques de toutes sortes.

Un ordonnance de police sera lancée, aujourd'hui mardi, contre tous ces établissements, leur défendant, sous peine de fermeture, de recevoir, à quelque heure que ce soit du jour ou de la nuit, tous jeunes gens portant un uniforme de lycée ou de pension.

Le khédive d'Egypte a commandé à Paris le trousseau de la jeune princesse que doit épouser son fils aîné.

Parmi les prodiges de ce trousseau, on cite des volants de points d'Aleçon à 4,000 francs le mètre et pour 150,000 francs de dentelles de choix. Le lit des jeunes mariés est en or massif artistement sculpté et ciselé.

Dix-sept jeunes Japonais, sous la conduite d'un magistrat de leur pays, sont arrivés à Marseille dimanche, à bord du Mei-Kong. Ils viennent faire leurs études en France.

Les déclarations d'options en faveur de la nationalité française s'élevaient, en Algérie, à 4,413; celles de militaires, appelés sous à opter en faveur de la nationalité allemande, s'élevaient à 377.

On voit que nous sommes loin des chiffres donnés par les autorités allemandes, qui parlaient de compagnies entières de zouaves optant pour la nationalité allemande. Il est bon de faire observer que parmi ces 277 Alsaciens-Allemands, il se trouve un nombre très considérable d'anciens remplaçants, qui ont ainsi trouvé le moyen de terminer leur temps de remplacement.

Dans la nuit du 2 décembre une bande de 250 carlistes parfaitement équipés a réussi à tromper la surveillance des troupes françaises échelonnées le long de la frontière, et à pénétrer en Espagne franchissant la montagne dans les environs de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Cette bande a surpris et désarmé un assez grand nombre de petits détachements de carabiniers ou de soldats placés en observation le long du versant espagnol des Pyrénées.

D'après un très beau travail publié dans les Mittheilungen géographiques de Poternann, par MM. Behm et Wagner, la population de toute la terre se monte à 1,377 millions.

Table with 2 columns: Myriamètres carrés and Habitants. Includes Europe, Asie, Australie et Polinésie, Afrique, Amérique.

La Seine marque toujours à l'étiage du pont Royal 5 mètres 90 centimètres. Et les dernières dépêches arrivées à la navigation annoncent une crue nouvelle de 60 centimètres pour le 5 décembre courant.

Les caves du ministère des affaires étrangères sont inondées. L'eau s'y élève à 1 mètre 50 centimètres. L'eau a fait également irruption hier dans celles du Corps législatif. Sur le terre-plein de la Seine, des ouvriers sont occupés à élayer les arbres et à assujettir le chalet du Vert-Galant, dont les pilotis sont presque complètement déchaussés.

L'eau a pénétré par infiltration dans les sous-sols de la maison, rue de Lille, 24, occupée par l'exploitation du Journal universel. L'atelier des presses du Petit Moniteur est en-

vahi. Les travaux sont arrêtés. M. Daloz s'est adressé à un entrepreneur d'épuisement pour faire disparaître l'eau, qui atteint dans les sous-sols de 60 à 80 centimètres de hauteur. Le Moniteur a été tiré hier par les presses de M. Serrière, imprimeur de la Liberté.

La Petite Presse annonce qu'elle a l'inondation dans les caves où sont installées ses machines.

Deux pompes à bras et une pompe à vapeur luttent contre cette invasion et enlèvent 15,000 litres d'eau à l'heure. Les ateliers du Journal officiel sont aussi inondés en partie.

L'Escaut a débordé à Fresne. Avant-hier, à huit heures, écrit-on de Condé, le clairon sonnait l'alarme, et en un instant la compagnie des pompiers et une partie de la population étaient sur les lieux pour organiser des secours et consolider la digue qui menaçait de crever.

Le village de Thivencelles s'est trouvé, cette nuit, assés inondé en plusieurs endroits. La digue de l'Escaut s'est rompue à Vieux-Condé.

Tous les marais des environs sont transformés en un vaste lac où l'eau séjourne depuis plus d'un mois déjà.

On lit dans le Courrier des Ardennes du 2 décembre: «Par suite de la persistance de la pluie, les eaux de la Meuse ont en vah, pour la deuxième fois en quinze jours, le bureau de la douane, situé sur le port, à Charleville. L'eau s'élevait samedi à une hauteur de 50 centimètres dans ce bureau. Dimanche, elle montait à 75 centimètres. Une grande partie de la route du Moulinet est couverte par les eaux qui atteignent, vendredi, 4 mètres à l'étiage du moulin. Le niveau était monté samedi à 40 mètres 40. Aujourd'hui il monte à 4 mètres 85.»

L'eau continue à envahir les caves des maisons du port. A Mézières, l'eau a envahi toutes les caves du Port-Arches. Les rues Collette, Chapelle et du Port sont envahies par les eaux; beaucoup de maisons ne peuvent être desservies qu'à l'aide de barques. D'autres sorties de la ville se trouvaient également inondées hier. Une grande affluence de curieux n'a cessé, pendant toute la journée, de se rendre sur les points occupés par les eaux.

Les journaux de Bordeaux publient la note suivante: Par suite des nouvelles reçues des départements yppins sur la situation des affluents de la Garonne, et notamment du Tarn et du Lot, il y a lieu de prévoir une crue considérable du fleuve en amont de Bordeaux.

Le préfet appelle sur ce fait l'attention des habitants des communes riveraines et les engage à prendre les précautions nécessaires.

En Belgique, un terrible malheur est arrivé, jeudi dernier, à Sainte-Cécile, village distant en amont de trois kilomètres d'Herbeumont. Sept hommes ont péri en voulant traverser la Semoys, qui, de mémoire d'homme, ne s'est jamais autant gonflée.

Deux des cadavres ont été retrouvés sur le territoire d'Herbeumont; quant aux autres, on suppose qu'ils auront été entraînés par le courant.

Six des noyés étaient mariés et pères de famille.

ASSEMBLEE NATIONALE

Séance du 4 décembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A 2 heures 1/2, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

Un rapport est déposé, au nom de la 14^e commission d'initiative parlementaire, sur une modification à introduire dans la loi de juin 1838 sur les aliénés.

M. Tisserand de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, et par intérim des travaux publics, a écrit à M. le président de l'Assemblée pour une rectification concernant l'inscription de la loi du 4 juin 1872 aux chapitres du budget de la même année sur les travaux publics.

M. Balthé. — Je voudrais que cette rectification fut examinée à la commission du budget.

M. le président. — Il s'agit d'une rectification matérielle.

M. Balthé. — Je n'insiste pas. La rectification est ordonnée.

On passe à la discussion du ministère de l'agriculture et du commerce.

Chapitre 1^{er}. — Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale: 625,400 francs.

Chapitre 2. — Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale 85,000 francs.

Chapitre 3. — Ecoles vétérinaires, 673,000 fr. Ces chapitres sont adoptés.

Chapitre 4. — Encouragement à l'agriculture et au drainage. — Enseignement professionnel, 3,069,840 fr.

M. de Pompiéry à l'article, concours régionaux demande qu'une part plus large soit affectée à encourager les progrès agricoles dans les exploitations des agriculteurs, paysans, propriétaires ou fermiers.

Après quelques observations de M. le ministre, l'amendement est retiré.

M. de Couvillon demande d'augmenter le crédit de 25,000 fr. pour les colonies agricoles dans lesquelles sont placés des orphelins de l'Alsace-Lorraine.

La commission et l'Assemblée acceptent cet amendement.

M. le comte de Rouillé demande une augmentation de 50,000 fr. à propos des concours régionaux.

M. Guichard, rapporteur du budget de l'agriculture et du commerce, trouve que si l'on repousse des économies sur le personnel, il est cependant nécessaire d'en faire sur les choses.

M. le ministre accepterait volontiers l'augmentation.

L'Assemblée consultée repousse l'amendement.

M. Baudot s'élève contre le système qui est suivi en agriculture gouvernementale. On a 360 hectares pour lesquels au lieu d'avoir un produit net d'un déficit de 15,000 fr.

On change les ministères, les systèmes restent. On voit que les ministres sont les maîtres, nullement, ils sont les serviteurs des bureaux. (On rit.)

Croit-on que les élèves apprennent quelque chose dans les fermes-écoles? Nullement. Les élèves des fermes-écoles ne font que des déclassés et des fauteurs de révolutions. (Mouvements divers.)

Je sais bien, ajoute-t-il, que je parle contre un préjugé général. Mais comment disparaîtra-t-il si l'on ferme la bouche à celui qui le combat? M. Guichard dit, dans son rapport, que la ferme de Grignon ne peut mettre que 30 hectares en culture, sur 360. Est-ce là un bon système? Je ne le pense pas, et beaucoup de fermes-écoles qui aient fait leur fortune, et beaucoup qui n'y sont pas allés ont fait leur fortune. Les hommes qui sont allés dans les écoles officielles ne font que de tristes écoles. Les élèves croient à leur mérite et veulent dominer, même sur le propriétaire qui les emploierait. Les élèves des fermes-écoles ne font que des déclassés et des fauteurs de révolutions. (Mouvements divers.)

Est-ce qu'en Angleterre vous avez des fermes-écoles? L'agriculture y prospère parce qu'elle y agit par elle-même.

Une voix à droite. — C'est qu'il y a là de grands seigneurs.

M. Baudot. — Dans les pays vraiment pratiques en agriculture on s'occupe moins de théorie et beaucoup plus de pratique.

Les conseils généraux peuvent se mêler d'agriculture, mais l'Etat ne doit pas s'en mêler.

Les agriculteurs vivent habituellement à la sueur de leur front. Les hommes qui sortent des écoles ont l'habitude de vivre aux dépens du budget et deviennent serviteurs des fonctionnaires publics.

M. Baudot passe ensuite aux vacheries et aux bergeries gouvernementales. On me dit: Ah! Comment ne comprend-on pas que ce système gouvernemental n'est pas le système qui ait jamais réussi. La meilleure race française, en fait de vaches, est celle qui a été obtenue par les soins des agriculteurs français, c'est la race charolaise. Il en est de même pour les races des bêtes ovines. Une voix à droite. — Mais les mérinos sont d'origine étrangère.

M. Baudot. — Je le sais bien! Les mérinos ont été introduits en France par les inférieurs du royaume. Ils ne peuvent pas prospérer en France, et c'est qu'ils ne sont pas français. (Bruit.)

M. le président. — Ecoutez! Forcément, quand on a des moutons ne soyez pas trop fâché. (On rit.)

M. Baudot s'élève contre les encouragements à donner aux fermes-écoles et voudrait plutôt qu'on les réservât à favoriser les meilleurs agriculteurs.

M. Baudot, membre de la commission, appuie l'util

l'agriculture et de nos forces nationales. L'opinion d'un ancien officier de cavalerie, M. le marquis de Royer, en 1821.

Les délégués cantonaux du conseil départemental se réunissent une dernière fois aujourd'hui pour en finir avec la question des écoles.

Un de nos confrères annonce que, si M. Casimir Périer entre au ministère de l'intérieur, M. Pascal, ancien préfet du Rhône et aujourd'hui conseiller d'Etat, serait très probablement son chef de cabinet, en remplacement de M. Calmon.

Quel plaisir peut-on bien trouver à tirer des coups de revolver au milieu des rues ? Hier soir, un individu qui s'est offert cette fantaisie sur la place de Lyon a envoyé une balle dans un café.

DEPÊCHES DU SOIR 5 Décembre. — 3 heures du soir. Versailles, 5 décembre, 4 h. 22. Les bureaux ont élu la commission de trente membres pour les réformes constitutionnelles.

crue du Rhône était de cinq mètres, hier, à Arles, mais il a diminué aujourd'hui. Plusieurs journaux de la localité signalent divers sinistres maritimes sur les côtes du Languedoc.

CHRONIQUE L'alarme qui a été donnée hier matin dans le quartier des Brotteaux, n'était que le fait d'un malentendu.

Une remarque pleine d'intérêt. M. Cuniac, qui vient d'être nommé président de la cour d'Alger, a, par le fait, échangé son siège inamovible contre un siège amovible.

Le spectacle-concert donné dimanche dernier au théâtre Noël, à Vaise, au bénéfice des Alsaciens-Lorrains, a produit une recette brute de 803 fr. 05.

DEPÊCHES DU MATIN 6 Décembre. — 7 heures du matin. Paris, 5 décembre. L'Assemblée continue la discussion du budget.

DEPÊCHES DU MATIN 6 Décembre. — 7 heures du matin. Paris, 5 décembre. L'Assemblée continue la discussion du budget.

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSSE. Includes data for 3 0/0, 4 1/2 0/0, 5 0/0 1872.

CHRONIQUE L'alarme qui a été donnée hier matin dans le quartier des Brotteaux, n'était que le fait d'un malentendu.

Un de nos confrères annonce que, si M. Casimir Périer entre au ministère de l'intérieur, M. Pascal, ancien préfet du Rhône et aujourd'hui conseiller d'Etat, serait très probablement son chef de cabinet, en remplacement de M. Calmon.

Le spectacle-concert donné dimanche dernier au théâtre Noël, à Vaise, au bénéfice des Alsaciens-Lorrains, a produit une recette brute de 803 fr. 05.

DEPÊCHES DU MATIN 6 Décembre. — 7 heures du matin. Paris, 5 décembre. L'Assemblée continue la discussion du budget.

DEPÊCHES DU MATIN 6 Décembre. — 7 heures du matin. Paris, 5 décembre. L'Assemblée continue la discussion du budget.

Table with columns: PRÉCÉDENTE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Includes data for 3 0/0 Français, 5 0/0 Libéré, etc.

CHRONIQUE L'alarme qui a été donnée hier matin dans le quartier des Brotteaux, n'était que le fait d'un malentendu.

Un de nos confrères annonce que, si M. Casimir Périer entre au ministère de l'intérieur, M. Pascal, ancien préfet du Rhône et aujourd'hui conseiller d'Etat, serait très probablement son chef de cabinet, en remplacement de M. Calmon.

Le spectacle-concert donné dimanche dernier au théâtre Noël, à Vaise, au bénéfice des Alsaciens-Lorrains, a produit une recette brute de 803 fr. 05.

DEPÊCHES DU MATIN 6 Décembre. — 7 heures du matin. Paris, 5 décembre. L'Assemblée continue la discussion du budget.

DEPÊCHES DU MATIN 6 Décembre. — 7 heures du matin. Paris, 5 décembre. L'Assemblée continue la discussion du budget.

Table with columns: PRÉCÉDENTE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Includes data for 3 0/0 Français, 5 0/0 Libéré, etc.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M. A. ROMBAU, avoué à Lyon, place des Terreaux, numéro 2. VENTE par expropriation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en douze lots, avec enchères générales.

3. D'un jugement du même tribunal, en date du trente août mil huit cent soixante-douze, qui ordonne la reprise de la poursuite contre la succession de Hugues Berjon, en douze lots, composés comme ci-après.

vingt-cinq mètres à partir de la limite du lot précédent; au nord par une ligne perpendiculaire à la rue projetée, et tracée à l'extrémité nord de cette longueur de vingt-sept mètres; à l'est par la propriété Prudhon.

Etude de Me ROBIN, avoué à Lyon, rue de l'Hotel-de-Ville, n° 74.

VENTE

par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'un terrain

situé à Lyon, à l'angle des rues Dumenge et du Pavillon, et des constructions qui y sont élevées.

Adjudication au samedi quatre janvier mil huit cent soixante-treize.

Designation des immeubles à vendre.

Le consistant en un emplacement de terrain sis à Lyon, section de la Croix-Roussé, à l'angle des rues Dumenge et du Pavillon, de la contenance totale d'environ trois cent soixante-dix mètres carrés, confinés :

au nord, par la rue Dumenge; au midi, par la maison Dupuis; au sud, par la maison et cour Drénard-Delormas; au soir, par la rue du Pavillon.

Sur ce terrain et faisant plus spécialement l'angle des rues Dumenge et du Pavillon est élevée une petite construction en pisé, ayant un rez-de-chaussée et premier étage, percés sur la rue Dumenge, où elle porte le numéro 14 de deux ouvertures pour boutique et de trois croisées à l'étage supérieur et percée sur la rue du Pavillon d'une ouverture pour boutique et d'une croisée à l'étage supérieur.

Il existe aussi sur ce terrain et sur le côté de la rue Dumenge deux hangars en planches servant d'écurie d'entrepôt, la porte donnant accès à ces hangars porte le numéro 14.

Sur la rue du Pavillon, il existe aussi des hangars en planches portant le numéro 8.

Ces immeubles sont situés à Lyon, dans le quatrième arrondissement municipal, quatrième canton de la justice de paix, département du Rhône.

Ils sont imposés sur le registre de la matrice cadastrale de la ville de Lyon, section de la Croix-Roussé, pour un revenu de cent francs vingt-cinq centimes, et pour une contenance d'environ trois ares soixante centiares.

Noms et qualités des parties.

Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur Claude Pulignier, propriétaire rentier, demeurant à Villefranche-sur-Saône, lequel a fait et continue de faire élection de domicile et de constitution d'avoué en l'étude et en la personne de Me Robin, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure rue de l'Hotel-de-Ville, 74.

Contre :

1° Mademoiselle Marie Belay, tailleur-lingère, demeurant à Lyon, rue du Pavillon, 14;

2° Mademoiselle Hélène Belay, aussi tailleur-lingère, demeurant à Lyon, rue du Pavillon, 14;

3° Monsieur Pierre Belay, aliéné, résidant à l'asile de l'Antiquaille à Lyon, représenté par Monsieur Fave, juge au tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue du Plat, 10, pris en qualité de tuteur des aliénés, pris tant en leur nom personnel que comme héritiers de Monsieur Belay, veuve de Claude-Marie Belay, leur mère décédée, et lesquels n'ont pas constitué avoué.

Ensuite :

1° D'un procès-verbal de agisie réelle en date du onze septembre dernier du ministère de l'huissier Astier, dûment enregistré et déposé, le treize dudit mois par exploit dudit huissier, ces deux actes transcrits au bureau des hypothèques de Lyon, le vingt du même mois de septembre dernier, voir 184, n° 2.

2° D'un jugement rendu par le troisième chambre du tribunal civil de Lyon, en date du neuf novembre mil huit cent soixante-deux, enregistré, lequel acte à Me Robin, avoué poursuivant, de la lecture et publication de cahier des charges et fixe l'adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné au quatre janvier prochain.

En conséquence, et après l'accusé des formalités légales, l'immeuble dont la désignation précède sera mis en vente au enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi quatre janvier mil huit cent soixante-treize, à l'heure de midi, et adjugé au profit du plus haut misier et dernier enchérisseur, au par-dessus de la mise à prix offerte par le poursuivant, outre les charges, de quatre mille francs, ci, 4,000 fr.

Purges d'hypothèques légales.

Il est en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, sur les immeubles mis en vente, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Signé : A. ROBIN, avoué.

N. B. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Robin, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 4640

Etude de Me ROBIN, avoué à Lyon, rue de l'Hotel-de-Ville, n° 74.

VENTE

par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'un terrain

situé à Lyon, à l'angle des rues Dumenge et du Pavillon, et des constructions qui y sont élevées.

Adjudication au samedi quatre janvier mil huit cent soixante-treize.

Designation des immeubles à vendre.

Le consistant en un emplacement de terrain sis à Lyon, section de la Croix-Roussé, à l'angle des rues Dumenge et du Pavillon, de la contenance totale d'environ trois cent soixante-dix mètres carrés, confinés :

au nord, par la rue Dumenge; au midi, par la maison Dupuis; au sud, par la maison et cour Drénard-Delormas; au soir, par la rue du Pavillon.

Sur ce terrain et faisant plus spécialement l'angle des rues Dumenge et du Pavillon est élevée une petite construction en pisé, ayant un rez-de-chaussée et premier étage, percés sur la rue Dumenge, où elle porte le numéro 14 de deux ouvertures pour boutique et de trois croisées à l'étage supérieur et percée sur la rue du Pavillon d'une ouverture pour boutique et d'une croisée à l'étage supérieur.

Il existe aussi sur ce terrain et sur le côté de la rue Dumenge deux hangars en planches servant d'écurie d'entrepôt, la porte donnant accès à ces hangars porte le numéro 14.

Sur la rue du Pavillon, il existe aussi des hangars en planches portant le numéro 8.

Ces immeubles sont situés à Lyon, dans le quatrième arrondissement municipal, quatrième canton de la justice de paix, département du Rhône.

Ils sont imposés sur le registre de la matrice cadastrale de la ville de Lyon, section de la Croix-Roussé, pour un revenu de cent francs vingt-cinq centimes, et pour une contenance d'environ trois ares soixante centiares.

Noms et qualités des parties.

Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur Claude Pulignier, propriétaire rentier, demeurant à Villefranche-sur-Saône, lequel a fait et continue de faire élection de domicile et de constitution d'avoué en l'étude et en la personne de Me Robin, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure rue de l'Hotel-de-Ville, 74.

Contre :

1° Mademoiselle Marie Belay, tailleur-lingère, demeurant à Lyon, rue du Pavillon, 14;

2° Mademoiselle Hélène Belay, aussi tailleur-lingère, demeurant à Lyon, rue du Pavillon, 14;

3° Monsieur Pierre Belay, aliéné, résidant à l'asile de l'Antiquaille à Lyon, représenté par Monsieur Fave, juge au tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue du Plat, 10, pris en qualité de tuteur des aliénés, pris tant en leur nom personnel que comme héritiers de Monsieur Belay, veuve de Claude-Marie Belay, leur mère décédée, et lesquels n'ont pas constitué avoué.

Ensuite :

1° D'un procès-verbal de agisie réelle en date du onze septembre dernier du ministère de l'huissier Astier, dûment enregistré et déposé, le treize dudit mois par exploit dudit huissier, ces deux actes transcrits au bureau des hypothèques de Lyon, le vingt du même mois de septembre dernier, voir 184, n° 2.

2° D'un jugement rendu par le troisième chambre du tribunal civil de Lyon, en date du neuf novembre mil huit cent soixante-deux, enregistré, lequel acte à Me Robin, avoué poursuivant, de la lecture et publication de cahier des charges et fixe l'adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné au quatre janvier prochain.

En conséquence, et après l'accusé des formalités légales, l'immeuble dont la désignation précède sera mis en vente au enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi quatre janvier mil huit cent soixante-treize, à l'heure de midi, et adjugé au profit du plus haut misier et dernier enchérisseur, au par-dessus de la mise à prix offerte par le poursuivant, outre les charges, de quatre mille francs, ci, 4,000 fr.

Purges d'hypothèques légales.

Il est en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, sur les immeubles mis en vente, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Signé : A. ROBIN, avoué.

N. B. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Robin, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 4640

Etude de Me Charles DIDIER, avoué à Lyon, place de Lyon, numéro 53.

VENTE

par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'un terrain

situé à Lyon, à l'angle des rues Dumenge et du Pavillon, et des constructions qui y sont élevées.

Adjudication au samedi quatre janvier mil huit cent soixante-treize.

Designation des biens à vendre.

Il se compose d'une petite vigne soixante quatre centiares, sise sur la commune de Tassin, lieu du Pont-d'Alai (Rhône).

Elle comprend maison d'habitation, cour, écurie, aisances, puits, pièce d'eau et un jardin contigu.

Elle est confinée au nord, par la portion du sol et les bâtiments soumis à l'option de monsieur Mazard, au levant, par propriété Mazard, un ruisseau entre deux, au midi, par propriété Brosse, Rey, Combrist et Blanc, et à l'occident, par la route tendant de Lyon à Roanne.

En conséquence, et après l'accusé des formalités voulues par la loi, les immeubles sus-désignés seront vendus en un seul lot, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, le samedi vingt-un décembre mil huit cent soixante-deux, à midi, et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, au par-dessus de la mise à prix de trois mille francs, fixée par le jugement du trente-un août dernier, ci, 3,000 fr.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Signé : A. RUBY.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à Mes Ruby, Trillat et Larrivé, avoués, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 4639

Etude de Me Auguste RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31.

VENTE

par expropriation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, en cinq lots séparés, sans enchère générale.

1° Lot n° 1. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

2° Lot n° 2. Contenance 2,500 m. carrés. Mise à prix 2,500 fr.

3° Lot n° 3. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

4° Lot n° 4. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

5° Lot n° 5. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

Adjudication au samedi quatorze décembre mil huit cent soixante-deux, à midi.

Pour extrait :

Signé : A. RUBY.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à Me Ruby, avoué, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 4635

Etude de Me Auguste RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31.

VENTE

par expropriation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, en cinq lots séparés, sans enchère générale.

1° Lot n° 1. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

2° Lot n° 2. Contenance 2,500 m. carrés. Mise à prix 2,500 fr.

3° Lot n° 3. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

4° Lot n° 4. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

5° Lot n° 5. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

Adjudication au samedi quatorze décembre mil huit cent soixante-deux, à midi.

Pour extrait :

Signé : A. RUBY.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à Me Ruby, avoué, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 4635

Etude de Me Auguste RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31.

VENTE

par expropriation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, en cinq lots séparés, sans enchère générale.

1° Lot n° 1. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

2° Lot n° 2. Contenance 2,500 m. carrés. Mise à prix 2,500 fr.

3° Lot n° 3. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

4° Lot n° 4. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

5° Lot n° 5. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

Adjudication au samedi quatorze décembre mil huit cent soixante-deux, à midi.

Pour extrait :

Signé : A. RUBY.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à Me Ruby, avoué, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 4635

Etude de Me Auguste RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31.

VENTE

par expropriation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, en cinq lots séparés, sans enchère générale.

1° Lot n° 1. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

2° Lot n° 2. Contenance 2,500 m. carrés. Mise à prix 2,500 fr.

3° Lot n° 3. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

4° Lot n° 4. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

5° Lot n° 5. Contenance 2,000 m. carrés. Mise à prix 2,000 fr.

Adjudication au samedi quatorze décembre mil huit cent soixante-deux, à midi.

Pour extrait :

Signé : A. RUBY.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à Me Ruby, avoué, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 4635

GAZ D'AGEN. Messieurs les actionnaires sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu le dix-sept décembre, à une heure, dans les bureaux de transferts, 46, rue Centrale, à l'effet de délibérer sur les cas pourvois aux voies et moyens par émission d'actions ou obligations.

AVIS A TOUS. Nouvelle Lampe autogène, donnant le pouvoir éclairant de bec napouille. Plus économique que le gaz, cette lampe est portable, à l'usage industriel.

Grand Entrepôt DE GIBIER DE TOUTES ESPÈCES. DE CORSE ET D'ITALIE. S'adresser à MICHEL GIORDAN, 4, sur le Cours, à NICE (Alpes-Maritimes).

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE. PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC. Transport des passagers et marchandises à prix réduits.

LE PEUPLE SOUVERAIN. Journal quotidien, politique et littéraire. Rédacteurs principaux : F. VICTOR HUGO, PAUL MEURICE, AUGUSTE VAGUERIE, EDOUARD LOCKERT, P. D'ALTON SEIGNE, G. MILLE BELLETAIN.

AGENCE MATRIMONIALE. SEPTIÈME ANNÉE. Riches partis dans toutes les positions. S'adresser, ou écrire, au directeur de l'Agence à Lyon, visible tous les jours, de midi à 4 heures.

POMMADE AU GOUDRON. Infaillible contre les pellicules, le psoriasis, le métrite, l'arrêter la chute des cheveux. Préparé par ASTIER, parfumeur à Paris. Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19.

AVIS AUX FAMILLES. Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

Un des meilleurs Chocolats est le CHOCOLAT-DONNEAU. Usine de la Tête-d'Or, à Lyon.

LIQUEUR DE GOUDRON. Concentrée et Titree DE BARNOU. Se recommande par sa concentration et sa bonne préparation.

Table of BOURSE DE PARIS - Mercredi 4 Décembre (de midi 1/2 à 3 h.). Columns include RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

Table of BOURSE DE LYON - Jeudi 5 Décembre (de 11 h. à midi 1/2). Columns include RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

Table of BOURSE DE LYON - Jeudi 5 Décembre (de 11 h. à midi 1/2). Columns include ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.